

1394, 15 décembre – Moulins (Château).

Instruction donnée par Louis, duc de Bourbonnais, à Louat, maréchal de Bourbonnais, l'Ermite de La Faye, chevaliers, chambellans et conseillers, à Jean Marchant, maître de sa Chambre des comptes, et Jean Gaget, son secrétaire, pour prendre possession de la terre du château et de la terre de Château-Chinon que le duc a reçus du roi.

A. Original sur parchemin, avec traces d'un sceau plaqué rouge, diamètre 40 mm. 245/250 x 310/315 mm. Paris, Archives nationales, P 1357/1, n° 341.

INDIQUÉ : *Titres de Bourbon*, II, n° 3988, p. 71.

Instruction bâillée par monseigneur le duc au Louat, mareschal de Bourbonnois¹, à l'Ermite de la Faye², ses chevaliers, chambellans et conseillers, a maistre Jehan Marchant³, maistre de la chambre de ses comptes, et a Jehan Gaget, son secretaire⁴, sur les choses qui s'ensuivent.Premierement se transporteront les dessus nommez au lieu de Chasteau

1. Il sagit de Blain Loup. Seigneur de Beauvoir, chambellan du duc, il est cité à plusieurs reprises dans la Chronique du bon duc Louis de Bourbon comme maréchal de Bourbonnais dans les années 1370 et 1380 (*Chronique du bon duc*, p. 138, 139, 145, 146, 151, 154, 170, 172, 185, 201). Il participe aussi à la croisade de Barbarie en 1390 (*Ibid.*, p. 231). Il occupe la charge de bailli dans les années 1390-1400 (O. Troubat, *La guerre de Cent Ans*, II, p. 725 ; A. Leguai, "Baillis et sénéchaux", p. 71).

2. Il s'agit de Guillaume de Montrevel. Son nom lui vient de son mariage avec Marguerite l'Hermite de La Faye, dont les possessions s'étendaient en Bourbonnais et en Auvergne. Proche de Louis II de Bourbon, ce dernier le désigne comme l'un de ses exécuteurs testamentaires en janvier 1409 (Paris, Archives nationales, P 1370/1, n° 1878 ; *Chronique du bon duc*, p. 314). Il est aussi conseiller et chambellan de Charles VI, membre de la cour amoureuse. Il combat à la bataille de Roosebeke. Lieutenant de la sénéchaussée de Beaucaire en 1389-1390, il y exerce comme sénéchal en 1403-1407, 1410-1412 et 1412-1413. Christine de Pizan le mentionne dans son *Débat des deux amans* (A. Bossuat, "Un ordre de chevalerie auvergnat : l'ordre de la Pomme d'or", p. 11 ; C. Bozzolo et H. Loyau, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, I, p. 140 ; A. Demurger, "Guerre civile et changements du personnel administratif", p. 255 ; C^{te} de Remacle, "Les l'Hermite de La Faye", p. 191-196).

3. Jean Marchant est encore membre de la Chambre des comptes le 6 mai 1411 (Paris, Archives nationales, P 1360/2, n° 845 ; éd. O. Mattéoni, "Les Chambres des comptes de Moulins, Montbrison et Villefranche-en-Beaujolais", p. 86-88). En tant que conseiller des comptes, il participe à plusieurs reprises à la vérification des comptes des officiers de Forez à Montbrison (Archives départementales Loire, B 1917, fol. 22v ; B 1932, fol. 12v). Il est sollicité par Louis II pour régler le différend qui l'oppose à l'archevêque de Bourges au sujet des hommes de plusieurs localités de la châtellenie de Chantelle que l'archevêque revendiquait comme ses hommes en raison de son château de Naves en 1394 et dans les années qui suivent (Paris, Archives nationales, P 1356/2, n° 280 ; P 1360/2, n° 837). Il est désigné avec l'Hermite de La Faye, le maréchal de Bourbonnais et Jean Gaïget pour prendre possession de la ville et châtellenie de Château-Chinon que Charles VI a octroyée à Louis II en échange des terres de la succession de Mahaut de Saint-Pol (Paris, Archives nationales, P 1357/1, n° 341). Il termine sa carrière comme garde des sceaux aux contrats du duché de Bourbon (attesté en 1416 et 1420 : Archives départementales Allier, 1 G 28 ; H 772).

4. Il s'agit en fait de Jean Gaget, certains actes le présentant comme Jean Gaïget alias Gadet (cf. Moulins, Archives municipales, n° 249, fol. 8). Il est notaire et bourgeois de Moulins. Comme secrétaire, il est très actif entre 1392 et 1408 (O. Mattéoni, "Écriture et pouvoir princier", p. 176). Il était aussi attaché

Chignon⁵ et es autres lieux baillez nagaires par le roy a monseigneur, desquelz lieux et de la declaracion d'iceulx leur apparra par les lettres du transport sur ce fait, et d'iceulz Chasteau Chinon et autres lieux prandront la possession pour et ou nom de mondit seigneur et par vertu du povoir par lui a eulz sur ce donne. Item pour ce que monseigneur n'a pas officiers qui ancor puissent congnoistre ne savoir les justice et revenues desdiz lieux, par mondit seigneur present son conseil a esté avisé et pour le plus expedient et proffitable a monditseigneur que les procureur et receveur qui auxdiz lieux ont exercé leur offices pour le roy y soient laissiez pour les exercer pour et ou nom de mondit seigneur. Item quant au fait des seaulz et de la chancellerie, commiz en est par mondit seigneur la charge aux dessus nommez pour y pourveoir selon leur bonne discretion. Item quant aux offices de chastellain, sergent et gruyer, ballez seront par les dessus nommez a personne souffisante et receaus pour iceulz par eulz estre exercez et gouvernez jucques a la voulenté de monseigneur. Item quant a la provision de la garde desdiz chastel et ville de Chasteau Chinon, ordonné y a monseigneur Jehan de Mesauconte en capitaine, auquel par les dessus nommez conseilliers et secretaire sera baillé de par mondit seigneur et commiz la garde desdiz chastel et ville, en prenant de lui sur ce de par mondit seigneur le serement en tel cas acoustumé. Item quant a bailli pour la interdicion^(a) gouverner, monseigneur s'en passe quant a present. Item contre les lettres oportunes et convenables pour les choses dessus dictes et chascune d'icelles parfaire et accomplir seront faictes et signees par ledit Gaiget, secretaire dessus nommé, et de la date de ceste presente instruction. Item aux choses dessus declairees et chascune d'icelles parfaire et enteriner y aura tousjours du moins deux des quatres dessus nommez, desquelz d'eux l'un desdiz chevaliers sera tousjours presente. Donné au chastel de Molins, le XV^e jour de decembre, l'en de grace mil CCCC IIII^{XX} et quatorze.

Par monseigneur le duc en son conseil, ouquel estoit monseigneur de Norry⁶, le Borgne

à la Chambre des comptes de Bourbonnais. Évoquant les réformes de Pierre de Nourry, la Chronique du bon duc Louis de Bourbon précise que ce dernier retint "en la chambre des comptes ung qui avoit bonne mémoire appellé Gaiget, et qu'il eust ung clerc avec lui, et estoit cellui Gaiget un moult subtil homme, et bon coustumier" (*Chronique du bon duc*, p. 163). Il est conseiller à la Chambre de Moulins des années 1380 au début des années 1410. Comme d'autres conseillers moulinois, il fit souvent le voyage de Montbrison pour auditionner les comptes des prévôts foréziens (1394, 1397, 1399, 1404 : Archives départementales Loire, B 1917, fol. 22 ; B 1928, fol. 26 ; B 1929, fol. 12 ; B 1933, fol. 9v-10).

5. Château-Chimon : Nièvre, ch.-l. ar.

6. Originaire du Nivernais, Pierre de Nourry est l'un des principaux conseillers de Louis II. Il est attesté comme conseiller du début de 1360 à 1410. Il occupe la charge de lieutenant général à plusieurs reprises à partir des années 1370 jusqu'à la fin du principat du duc en 1410 (A. Leguai, *De la seigneurie à l'État. Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans*, p. 283-291 ; O. Mattéoni, "Entre fidélité et compétence. Les conseillers du duc Louis II de Bourbon", p. 180 et 183 et suiv.). Il fait l'objet d'un jugement élogieux dans la *Chronique du bon duc Louis de Bourbon* par Cabaret d'Orville qui vante ses qualités de gestionnaire et de réformateur des finances ducales (*Chronique du bon duc*, p. 160-164, 275-280). Il était membre de la Cour amoureuse fondée en 1401 par Louis II et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi (C. Bozzolo et H. Loyau, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, I, n° 201, p. 139).

de Veauce⁷, Bernard de Villiers⁸ et autres.

(Signé :) Rigaud.

^(a) *sic, pour juridicion.*

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d’Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d’Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances »(LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l’appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous Licence Ouverte V 2.0.

Pour plus d’information, consultez le site Actes princiers (actesprincipiers.huma-num.fr).

7. Chevalier, Le Borgne de Veauce fait partie des premiers nobles bourbonnais à être distingué dans l’ordre de l’Écu d’or (*Chronique du bon duc*, p. 9). Il participe activement à plusieurs expéditions et combats militaires dans les années 1370-1380. Il est cité à de nombreuses reprises dans la Chronique du bon duc Louis de Bourbon (*Ibid.*, p. 51, 52, 102, 116, 145, 146, 150, 151, 153, 191, 282).

8. Bernard de Villiers, appartient à l’Hôtel d’Anne Dauphine (1382-1383), dont il est le chambellan et maître d’hôtel en 1390-1395 (Archives départementales Loire, B 1915, fol. 26v, B 1916, fol. 3v et 4; B 1928, fol. 14; É. Fournial et J.-P. Gutton, *Documents sur les trois états du pays et comté de Forez*, 1, p. 30, 160, 169, 170).